

Dans la pensée de Bruère il fallait renouveler les procédés de 1766, mais ne pas retomber dans « l'erreux » de Grasse-Briançon qui se laissa empaumer par un sénateur de cette République, nommé Matho Ghetaldi, homme adroit et subtil, qui l'éloigna du consul et de la nation et qui le dirigea presque entièrement.

Le rapport de Bruère ne trouva plus de Boyne à son poste. Turgot occupait par interim le ministère de la Marine. Il songea un instant à l'envoi de deux navires de guerre dans les eaux de Raguse. Le Sénat lui fit répondre par Favi : « Tant mieux, nous nous entendrons avec le commandant ¹ ». Le projet tomba à l'eau. Sartine succéda, au mois d'août, à Turgot, Avec lui fut définitivement inaugurée une époque de franche amitié avec Raguse. On le vit bientôt dans la question soulevée par la Chambre de commerce de Marseille et, selon toute apparence, sous l'inspiration de Bruère et des négociants marseillais de Raguse dont il avait fait à Boynes un grand éloge. La concurrence ragusaine était le souci constant de Marseille. Nous l'avons vu à la fin du XVII^e siècle et pendant les guerres maritimes du XVIII^e. Après Kaïnardji, la caravane, c'est-à-dire le cabotage d'échelle à échelle, continuait à souffrir de la concurrence des marins de Raguse, « devenus comme les Hollandais de la Méditerranée ². La Chambre de commerce de Marseille s'en émut. Elle adressa à Sartine un mémoire ³ dans lequel elle demandait des mesures radicales contre la navigation ragusaine. « Nous avons considéré, monseigneur, — écrivait-

1. 20 juillet. Lettere e Commissioni di Ponente, 1774, II vol., *Arch. Rag.*

2. Pingaud, *op. cit.* 153.

3. 23 septembre 1774. Affaires étrangères, *Raguse*. I, fol. 175..